

Extrait du Registre des Délibérations

L'an Deux Mille Vingt et Un, le 25 mars à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame LALIGANT, Vice-Présidente.

- **Étaient présents :** Mme LALIGANT, Mme CHEVALLIER, Mme CREVON, M. JULIEN, Mme LELARGE, Mme VAN DUFFEL, Mme PLESSIS, M. LEVASSEUR, Mme LEVACHER, Mme FORESTIER, M. MARAIS.
- **Étaient excusés et avaient donné pouvoir :**
- **Étaient absents excusés :** Mme BENDJEBARA-BLAIS, Mme BOUJDI.
- Assistaient également à la séance Mme CANU, M. PERSIL, M. BELLAY.
- **Secrétaire de séance :** Mme CHEVALLIER, assistée de M. PERSIL.
- **Date de la convocation :** jeudi 18 mars 2021.

Nombre de Membres en Exercice : 13
Nombre de Présents : 11
Nombre de Votants : 11

N°: 15/2021
SUVENTION ALLOUÉE AU CLIC REPER'AGE

Madame LALIGANT, Vice-Présidente du CCAS, expose ce qui suit :

Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique est un service à destination de toute personne de 60 ans et plus, de leur famille et des professionnels les entourant.

Il a pour vocation de fournir renseignements, conseils et aide administrative aux Aînés du bassin elbeuvien sur toutes les problématiques liées à l'âge : dépendance, aide à domicile, portage de repas, résidences autonomie et EHPAD, accès aux loisirs, etc.

Le CLIC dispose également d'une Équipe d'Évaluation Médicale à Domicile (EMED) impliquant une infirmière détachée de l'hôpital. Cette équipe a pour vocation d'intervenir pour une évaluation globale de la situation de la personne âgée, afin d'établir des préconisations en termes d'aide à domicile, de prise en charge médicale, etc.

Le CLIC coordonne enfin la « Semaine Bleue », semaine nationale dédiée aux Personnes âgées, dans le cadre de laquelle le CCAS de Saint-Aubin-lès-Elbeuf propose chaque année des animations. Le CLIC prend notamment en charge l'essentiel de la communication, en établissant un programme commun fourni à chaque collectivité.

Au titre de ces missions, le CLIC Repér'âge sollicite une subvention auprès de chaque collectivité du bassin elbeuvien. Le montant de cette subvention est basé sur le nombre de personnes de plus de 65 ans sur la commune (chiffre INSEE), pour chacun desquels 1€ est demandé.

Pour l'année 2021, la subvention s'élèverait à un montant de 1.731€, correspondant aux 1.731 St-Aubinois de plus de 65 ans.

Il vous est donc proposé d'autoriser le versement de cette subvention pour l'année 2021.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir entendu le rapport de Madame la Vice-Présidente,

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, loi complétée par celle n°83-663 du 22 juillet 1983,
- Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1995, modifié par le décret n°2000-6 du 4 janvier 2000, relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale ainsi qu'aux sections de Centre Communal d'Action Sociale des communes associées et portant dispositions particulières applicables aux Centres Communaux d'Action Sociale de Marseille et Lyon,
- Vu la loi du 6 Février 1992 ayant étendu aux Centres Communaux d'Action Sociale des communes de 3500 habitants et plus, l'application de l'article L-2312-1 3^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la collaboration active entre le CLIC Repér'âge et le CCAS, ainsi que la mission d'aide et d'accompagnement assurée par le CLIC auprès des Saint-Aubinois de 60 ans et plus,

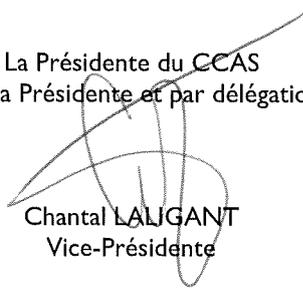
DECIDE :

- D'attribuer une subvention au CLIC Repér'âge, dont le montant est fixé à 1.731 €,
- De financer cette dépense par prélèvement sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2021, au chapitre 65,
- D'autoriser Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures.

La Présidente du CCAS
Pour la Présidente et par délégation,


Chantal LALIGANT
Vice-Présidente

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600500-20210325-15-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021